

## INTERCO' OUTRE-MER DONNE LA PAROLE AUX INTERCOMMUNALITÉS DE MAYOTTE SUR LEURS PRIORITÉS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

DANS CE NUMÉRO DE L'E-MAG, INTERCO' OUTRE-MER, LE RÉSEAU DES INTERCOMMUNALITÉS D'OUTRE-MER, MET EN AVANT SES ADHÉRENTS À MAYOTTE, AUXQUELS NOUS AVONS POSÉ CETTE QUESTION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT : « QUELLES SONT LES PRIORITÉS DE VOTRE INTERCOMMUNALITÉ, FACE AUX DÉFIS AUXQUELS MAYOTTE EST CONFRONTÉE » ?

### TÉMOIGNAGES



**RACHADI SAINDOU,**  
PRÉSIDENT DE  
LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DEMBÉNI-  
MAMOUDZOU  
(CADEMA)



**ALI MOUSSA  
MOUSSA BEN,**  
PRÉSIDENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DU  
SUD DE MAYOTTE  
(CCSud)

« Dans le cadre de notre compétence en GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), nous agissons pour préserver notamment les cours d'eau, rivières et plages. Pour faire face aux pressions anthropiques sur ces écosystèmes, nous mettons en place des laveries solidaires. Après la première installation réussie à Dembéni en 2021, neuf autres seront inaugurées en 2024. Cet engagement fort représente un investissement de 300 000 euros par laverie solidaire, incluant les travaux.

Par ailleurs, un des axes majeurs de notre politique environnementale est la gestion efficace des déchets. Nous souhaitons améliorer la collecte en augmentant le taux de couverture, en modernisant le parc roulant et en déployant une stratégie de conteneurisation. Nous travaillons à : réduire la part des déchets ménagers, inciter les professionnels à mieux gérer leurs déchets via une redevance spéciale, développer des solutions de traitement et de valorisation locales (ou régionales), développer une économie circulaire génératrice d'emplois, accentuer la prévention des déchets ménagers à travers des événements sportifs. »

« Notre territoire, qui regroupe les communes de Bandrélé, Bouéni, Chirongui et Kani-Kéli, dispose d'atouts formidables, lagon, faune, flore et le tourisme constitue un important potentiel économique. Nous travaillons actuellement sur notre Schéma régional de développement du tourisme. Il s'agit d'une part d'identifier l'ensemble des atouts naturels du territoire et d'autre part, d'imaginer une stratégie touristique locale et responsable, fondée sur deux piliers, la protection de l'environnement et la valorisation du patrimoine culturel et humain.

Parmi les premières pistes d'actions figurent ainsi : la rénovation de l'Écomusée du sel de Bandrélé dédié à la production de sel à partir du limon par les "mamas shingos", gardiennes d'un savoir-faire ancestral ; le plan de sauvegarde des tortues marines avec plus de 3 000 pontes recensées chaque année sur nos plages ; ou encore la mise en valeur de la pêche au djarifa, une technique traditionnelle pratiquée exclusivement par les femmes à l'aide d'un tissu en tulle. L'objectif n'est pas de s'orienter vers un tourisme de masse, mais bien de privilégier l'écotourisme ».



À l'Écomusée du sel, les « mama shingos » (« shingo » signifie sel en mahorais) expliquent aux visiteurs chaque étape de la fabrication de ce sel naturel et au goût délicat. © Ville de Bandréle | Nettoyage de plage par des agents de la Communauté de communes de Petite-Terre. © CCPT



**SAÏD MAANRIFA  
IBRAHIMA,**  
PRÉSIDENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU CENTRE-  
OUEST DE  
MAYOTTE (3CO)

« Nous avons plusieurs priorités en matière environnementale, dont un important projet de transports collectifs. Si je devais citer une priorité de manière plus large, ce serait notre volonté de protéger nos espaces naturels. À la 3CO nous hébergeons en effet le bassin d'eau de l'île, ainsi que de nombreuses terres agricoles. Nous faisons le maximum afin de préserver ce précieux patrimoine.

À travers notre Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUIH), le premier à Mayotte, nous essayons de consommer les espaces urbains sans déborder sur la nature. Mais c'est très compliqué parce que la population ne cesse de s'accroître et aussi car le foncier est d'autant plus limité que nous sommes touchés de plein fouet par le recul du trait de côte, de Mliha à Mtsanga Beach. L'école de Mangajou est très proche de la mer aujourd'hui... L'eau a englouti deux hectares de mangroves en 10 ans entre la cascade Soulou et l'usine sucrière... Conscients de ces contraintes, nous faisons au mieux pour ne pas empiéter sur les terres agricoles. Nous aurions besoin d'un accompagnement de l'État plus poussé pour faire face à ce défi. »

**ARCHADI  
ABASSI,**  
PRÉSIDENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DE PETITE-TERRE  
(CCPT)



« Élu il y a six mois président de la CCPT, je compte garder le cap et continuer à porter avec enthousiasme et ambition les projets déjà initiés et en développer de nouveaux. Aussi, les actions menées par notre direction de la Politique de la ville, en étroite collaboration avec les services de l'État, répondent parfaitement à des objectifs environnementaux, sociaux et économiques.

Dans le cadre du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), l'une de nos grandes priorités est l'aménagement du front de mer de Petite-Terre. C'est une initiative intercommunale phare, essentielle pour nos activités économiques et touristiques. D'un point de vue environnemental, ce projet va contribuer à protéger la faune et la flore de la Vasière des Badamiers grâce au soutien du Conservatoire du littoral, à préserver la mangrove, à lutter contre l'envasement du lagon et le risque de submersion marine. Le développement de la mobilité douce – sur six kilomètres – est également prévu, ainsi que le déploiement de déchetteries mobiles pour améliorer la collecte des déchets, et donc l'attractivité de notre territoire. »



**ASSANI SAINDOU  
BAMCOLO,**  
PRÉSIDENT DE  
LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU GRAND NORD  
DE MAYOTTE  
(CAGNM)



**AHAMADA  
FAHARDINE,**  
PRÉSIDENT  
DU SYNDICAT  
DES EAUX  
DE MAYOTTE

« Le territoire du Grand Nord de Mayotte avoisine les 103 000 habitants. La collecte et la gestion des déchets est l'une de nos priorités pour développer l'attractivité de notre territoire et le cadre de vie de notre population. Prendre en main les défis environnementaux et sanitaires, s'inscrire dans l'innovation et la coconstruction, telles sont nos lignes directrices.

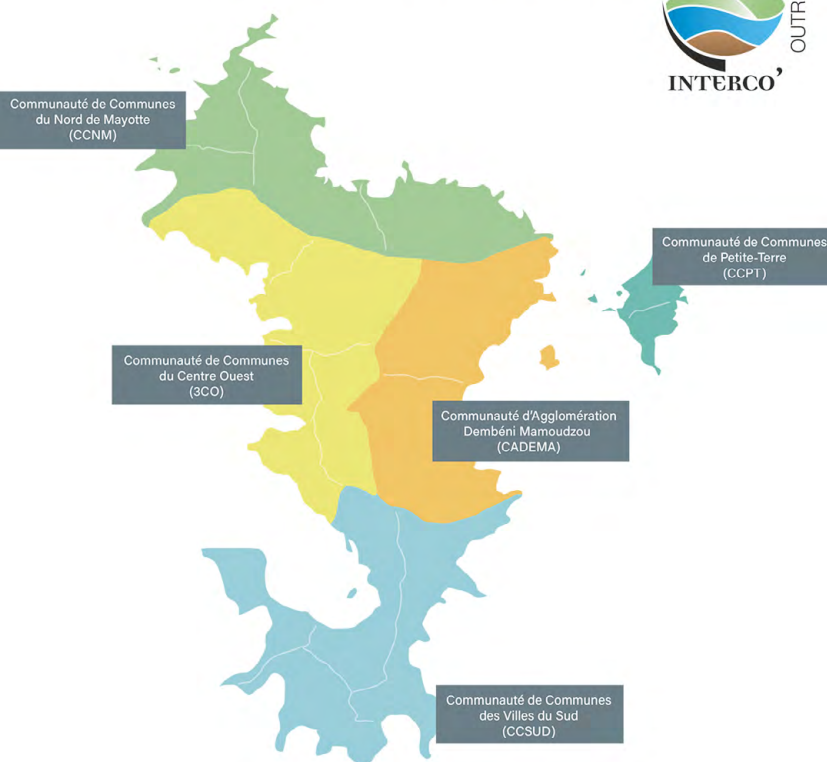
Un travail de sensibilisation va être fait sur la précollecte afin de mobiliser tout un chacun sur l'importance du geste de tri pour réduire l'enfouissement (98 % des déchets sont enfouis à Mayotte). Une campagne de sensibilisation sur les biodéchets sera lancée en impliquant toutes les parties prenantes. Une police de l'environnement est par ailleurs en cours de constitution.

Mais avant toute chose, nous souhaitons miser sur la sensibilisation et la communication. Mayotte est un territoire fragile dont il est urgent de prendre soin pour les générations futures. Plus on apportera de service public, plus on incitera les citoyens à aller vers une démarche vertueuse ! »

« Le syndicat des Eaux de Mayotte est compétent en matière d'eau potable et d'eaux usées collectives. Sur ce second volet, notre priorité est le traitement des eaux collectées avant rejet dans les eaux naturelles. Notre programmation sur ce point concerne la réalisation de la station d'épuration de Koungou et de ses réseaux associés, un ouvrage en construction actuellement pour une mise en service au début de l'année 2025. Ensuite, dans le traitement de l'agglomération de Mamoudzou, une station d'épuration à Tsoundzou est en phase de notification de travaux. Quant au traitement de la zone urbaine de Petite-Terre, la station d'épuration et les réseaux associés sont en cours d'étude, pour un lancement de travaux courant 2025. Petite-Terre aura ainsi sa propre station d'épuration, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

S'agissant de notre compétence eau potable, notre principal projet actuel est de réaliser la construction de la future usine de dessalement de Grande-Terre à Ironi Be (10 000 m<sup>3</sup> / jour), avec le moindre impact environnemental possible. »

## INTERCOMMUNALITÉS DE MAYOTTE



Interco' Outre-mer regroupe à Mayotte les cinq intercommunalités mentionnées sur la carte, ainsi que les Eaux de Mayotte.



Mangrove à Dembéli. © CADEMA | Vue de la 3CO, où une police intercommunale de l'urbanisme et de l'environnement assurera prochainement le respect effectif du PLUIH, en mettant l'accent notamment sur la préservation des zones naturelles et agricoles. © 3CO